



Mairie de Cahus  
71 route de la Serpentine  
Le Bourg  
46130 CAHUS

05 65 33 88 28  
mairie.cahus@wanadoo.fr



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 8 Février 2023

*Étaient présents* : Catherine Albert, Jean-Claude Kelsch, Geoffroy Latapie, Claude Lavergne, Maryline Linard, Aurore Perony, Alexis Poeydemenge.

*Pouvoirs* : Anne Audibert à Catherine Albert.

*Étaient excusés* : Kevin Gouvard, Nicolas Papon.

Début de la séance : 19h00

*Aurore Perony est désignée secrétaire de séance.*

### ◆ **Délibération concernant l'adoption des statuts de la future SPL Cauvaldex :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la création par CAUVALDOR de la Société Publique Locale (SPL) CAUVALDEX en lieu et place de l'actuelle CAUVALDOR-EXPANSION (Association loi de 1901).

De la discussion, il ressort que le Conseil Municipal n'est pas convaincu de la nécessité de ce changement de régime et ne voit pas ce que cela apportera à notre Commune. Nous devons nous prononcer pour ou contre les statuts de la SPL CAUVALDEX.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Contre : 8 voix (unanimité des présents ou des représentés).

### ◆ **Délibération concernant l'ouverture estivale de la piscine :**

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de si on doit ouvrir la piscine municipale cet été. L'ensemble des élus renouvelle son désir de continuer de faire fonctionner ce lieu de loisirs et de rencontres.

La période d'ouverture s'étalera du mardi 4 juillet au dimanche 27 août inclus.

La piscine sera fermée les lundis et ouverte les autres jours (sauf les 14 juillet et 15 août).

Horaires : Matin : de 11h15 à 12h30 Après-midi : de 15h30 à 20h

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour : 8 voix (unanimité des présents ou des représentés).

### ◆ **Délibération concernant la location saisonnière pour le maître-nageur :**

Madame le Maire a demandé à Mme et M. Lescure s'ils sont disposés à louer leur studio pour assurer l'hébergement du maître-nageur. Ils sont d'accord. Le coût de 800 €uros pour les deux mois est pris en charge par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour : 8 voix.

◆ **Délibération concernant l "état d'assiette" (coupes de bois prévues en 2023) :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation de délibérer concernant l'état d'assiette 2023 proposé par l'Office National des Forêts (dans le jargon de la foresterie, l'état d'assiette désigne l'ensemble des coupes prévues pour une année donnée).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour : 8 voix (unanimité des présents ou des représentés).

◆ **Délibération concernant le choix de l'entreprise pour la mise à niveau de l'éclairage public :**

La compétence "Éclairage Public" a été transférée à la FDEL (Fédération des Energies Du Lot).

Cette dernière nous demande de choisir l'entreprise qui interviendra sur la Commune.

Parmi les choix possibles, Madame le Maire propose de retenir la plus proche géographiquement, soit l'entreprise "Gabrielle" située à Rignac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour : 8 voix.

◆ **Informations et questions diverses :**

- ✓ Afin de renforcer le réseau électrique, l'entreprise EREL a sollicité l'autorisation d'implanter un transformateur à l'emplacement des poubelles de Laymon qui seraient légèrement déplacées. Nous avons donné notre accord en précisant qu'une canalisation d'eau potable est enfouie à proximité.
- ✓ Des moisissures sont apparues sur 2 fenêtres de l'appartement refait l'année dernière. Le maître d'œuvre, M. Mazeyrie a été averti.

Fin de la réunion : 21h30